

Elections 2018 : calendrier électoral

Calendrier 4ème trimestre 2018

Octobre		Novembre		Décembre	
1	L	1	J	1	S
2	M	2	V	2	D
3	M	3	S	3	L
4	J	4	D	4	M
5	V	5	L	5	M
6	S	6	M	6	J
7	D	7	M	7	V
8	L	8	J	8	S
9	M	9	V	9	D
10	M	10	S	10	L
11	J	11	D	11	M
12	V	12	L	12	M
13	S	13	M	13	J
14	D	14	M	14	V
15	L	15	J	15	S
16	M	16	V	16	D
17	M	17	S	17	L
18	J	18	D	18	M
19	V	19	L	19	M
20	S	20	M	20	J
21	D	21	M	21	V
22	L	22	J	22	S
23	M	23	V	23	D
24	M	24	S	24	L
25	J	25	D	25	M
26	V	26	L	26	M
27	S	27	M	27	J
28	D	28	M	28	V
29	L	29	J	29	S
30	M	30	V	30	D
31	M			31	L

Les acteurs :

Administration

Organisation syndicale (ou délégué de liste selon le cas)

Electeur

Les délais :

Ils sont prévus par les décrets

- n° 82-451 (Commissions administratives paritaires)

- n° 2011-184 (Comités techniques)

- ➊ Au moins 6 semaines avant la date du scrutin
NB : L'affichage devra avoir lieu dès que possible
- ➋ Le même jour, au plus tard lendemain de date limite de dépôt
- ➌ Dans un délai de 3 jours suivant la date limite de dépôt des listes (décision motivée remise au délégué de liste)
- ➍ Dans un délai de 3 jours à compter de l'expiration du délai de 3 jours susmentionné
- ➎ En l'absence de retrait ou de modification de candidature concurrente, le délai est de 3 jours pour informer l'union syndicale
- ➏ 1 mois avant la date du scrutin
- ➐ 5 jours à compter de ➍
- ➑ Dans les 8 jours qui suivent la publication
- ➒ Pendant 3 jours à compter de l'expiration du délai précédent

* Remarque :

Ce calendrier est valable pour les scrutins se déroulant sur un seul jour (6 décembre).

En cas de scrutin ouvert sur plusieurs jours, il doit être adapté, la date du scrutin devant être entendue comme le dernier jour du scrutin.